

85/472 du 8/4/85

 ECRET N° /MININFO/PT

SLAV

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE L'INFORMATION ET DES
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DIRECTION GENERALE DE L'OFFICE NATIONAL
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS ET DE LA
CAISSE NATIONALE D'EPARGNE;

portant promotion à 3 ans au titre de
l'année 1984 des fonctionnaires des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
Postes et Télécommunications (Branches
Administrative et Technique) de la République
Populaire du Congo.

VISAS: 

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8/7/79
Vu la loi n°076/84 du 7/12/84 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de
certaines dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonc-
tionnaires;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;

Vu le décret n° 59-8/FP du 24 Janvier 1959 fixant la liste des cadres
du Personnel de l'Office National des Postes et Télécommunications;

Vu le décret n° 59-11/FP du 24 Janvier 1959 fixant le statut des
cadres des Directeurs et Inspecteurs Principaux des Postes et Télécommunica-
tions;

Vu le décret n° 59-16/FP du 24 Janvier 1959 fixant le statut des
cadres des Ingénieurs des Postes et Télécommunications;

Vu le décret n° 62-130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des Cadres de l'Etat;

Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant
statut général des fonctionnaires;

Vu le décret 65-170/FP du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement
des fonctionnaires;

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier
Ministre;

Vu le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avan-
cements des agents de l'Etat;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres
du Gouvernement;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 portant organisation des
intérims des Membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 85/412 /MININFO/PT du 29/3/85
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1984 des fonc-
tionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Postes et Télécom-
munications (Branches Administrative et Technique) de la République Populaire
du Congo et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant
à l'ancienneté à trois (3) ans.

Vu le rectificatif n°084/923 du 19/10/84 au décret 84/858 du
13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

.../...

OFFIPOSTEL.

CE/MININFO/PT

D.E.P.

ARTICLE 1ER : Les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Postes et Télécommunications (Branches Administrative et Technique) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent sont promus au titre de l'année 1984 aux échelons ci-après.

A - BRANCHE ADMINISTRATIVE

INSPECTEUR PRINCIPAL

AU 7E ECHELON

GAMI Michel à compter du 30/07/85 BRAZZAVILLE

B - BRANCHE TECHNIQUE

INGENIEUR

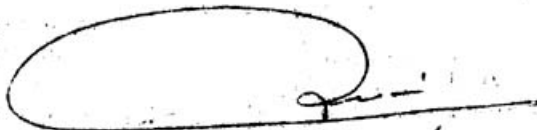
AU 3E ECHELON

MME NGOUBILI née FOUANA Thérèse à compter du 10/10/85 BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré et publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 8 Avril 1985

PAR LE PREMIER MINISTRE



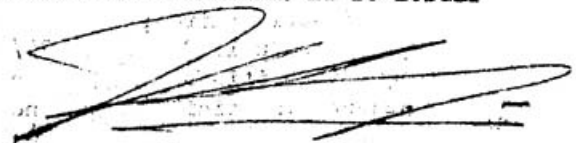
Ange Edouard POUNGUI.

LE MINISTRE DE L'INFORMATION
ET DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS



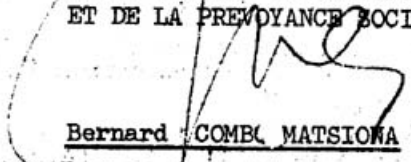
Christian Gilbert BEMBET

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET



Ithi-Casétoumba-LEKOUNDZOU

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE



Bernard COMBA MATSIOWA

AMPLIATIONS :

J O R P C	1
S C G M/BC	12
OFFIPOSTEL	8
CE/MININFO/PT	1
D F P	6
INTERESSES	2

